



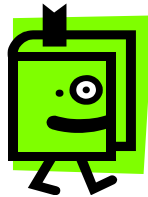
Petites règles à respecter

Déposer vos sacs dans les casiers à l'entrée du CDI

Ne pas oublier de faire enregistrer les documents à emprunter

Respecter les locaux et les documents

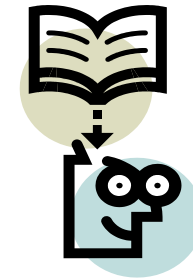
Eteindre les téléphones portables



CENTRE DE FORMATION DES PROFESSIONS PARAMEDICALES

39 Avenue de la Liberté
68024 COLMAR CEDEX

CENTRE DE DOCUMENTATION *INFORMATIONS PRATIQUES*



[Web portail du CDI : https://doc.cfpp-colmar.fr](https://doc.cfpp-colmar.fr)

Documentaliste paramédicale
Marilyne HUEN 03-89-1(2-48-63)

Mail : documentation.ecoles@ch-colmar.fr

Horaires

Du lundi - mardi - jeudi : 9h00 - 17h30

Mercredi : 9h00 - 17h00

Vendredi : 9h00 - 16h30

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés. Ils sont affichés à l'extérieur du centre de documentation.

Fonds documentaire paramédical

📖 Périodiques (29 abonnements)

📖 Ouvrages (2 700 exemplaires)

📖 Mémoires de fin d'étude (IDE -IBODE) en version électronique

Liste de nos abonnements périodiques (fonds paramédical)

- Actualité et dossier
en santé publique

- Aide Soignante (L')

- Alternative Santé

- Cahiers de la
puéricultrice

- Cercle Psy

- Cœur et Santé

- Douleurs (fonds
médical)

- Droit, Déontologie
et Soins

- Etiques & santé

- Gérontologie

- Infirmière

Magazine (L')

- Inserm Magazine

- Inter Bloc

- Jalmalv

- Krankenpflege

- Objectifs Soins

- Oxymag

- Perspective

soignante

- Recherche en soins
infirmiers

- Revue de
l'Infirmière

- Revue du cadre de
santé- Santé mentale

- Santé en action

- Sciences humaines

- Soins

- Soins aides-
soignantes

- Soins cadres

- Soins gérontologie

- Soins pédiatrie

- Soins psychiatrie

Services

- Accueil et information des utilisateurs,

- Un photocopieur est à la disposition des utilisateurs dans le Hall du CFPP,

- l'utilisateur doit apporter son propre papier pour l'utilisation de la photocopieuse.

Fonctionnement

PRÊT

- *A qui ?* Au personnel et étudiants des HCC

- *Quoi ?* Les périodiques et les ouvrages

- *Combien ?* 5 documents

- *Durée ?* 2 semaines / 4 semaines pour les étudiants de 3^{ème} année

- *Prolongation ?* 2 semaines supplémentaires, sur demande,

- *Pénalité :* 0,15€ par document et par jour de retard

NB Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé

Les étudiants de l'IFSI de Sélestat bénéficient uniquement de la consultation sur place ainsi que du photocopieur (papier à la charge de l'étudiant).

Informatique

14 postes informatiques connectés à Internet, en libre accès pour une utilisation professionnelle.